



Vendredi 7 Février 2014

■ **AVIS À PUBLIER AU BOAMP ET AU JOUE N° 14-20600**

Date d'envoi au service éditeur : 06/02/2014

> Voir l'annonce sous sa forme originale

[Accéder à votre Consultation](#)
[Imprimer](#)
[Retour](#)

Attention cet aperçu ne reflète que votre saisie et n'est accessible qu'à partir de ce porte feuille.
 Dès publication de cet avis au BOAMP papier, au JOUE ou sur le site BOAMP.fr, il vous appartient de vérifier si l'avis officiel diffusé correspond bien à la saisie ci-dessous (adresse du site de diffusion des annonces : <http://www.boamp.fr>).
 En cas de non conformité, il vous appartient de publier un avis rectificatif de l'avis initial dans les délais réglementaires.
 > Contact client

Département de publication : 4
 Annonce No 14-20600

I. II. III. IV. VI.

CONCESSION DE TRAVAUX PUBLICS

Directive 2004/18/CE.

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

- I.1) **NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :**
 Cité de Cnes "vallée de l'Ubaye", 4, avenue des 3 Frères Arnaud, Contact : Mme Christine HERMELIN, à l'attention de M. Lanfranchi Michel, Président, F-04400 Barcelonnette. Tél. (+33) 4 92 81 04 04. E-mail : administration@ubaye.com. Fax (+33) 4 92 81 15 26.
Adresse(s) internet :
 Adresse générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.ccvu.fr>.
 Adresse du profil d'acheteur (URL) : <https://www.boamp.fr/demat/consultation/CONS-14-20600>.
Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :
 auprès du ou des points de contact susmentionnés
Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :
 auprès du ou des points de contact susmentionnés
Adresse à laquelle les candidatures doivent être envoyées :
 auprès du ou des points de contact susmentionnés
- I.2) **TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR :**
 Autorité régionale ou locale.
- I.3) **ACTIVITÉ PRINCIPAL :**
 Autre : tourisme.
- I.4) **ATTRIBUTION DE MARCHÉ POUR LE COMPTE D'AUTRES POUVOIRS ADJUDICATEURS :**
 Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non.

SECTION II : OBJET DU CONTRAT DE CONCESSION

- II.1) **DESCRIPTION DE LA CONCESSION**
- II.1.1) **Intitulé attribué au contrat par le pouvoir adjudicateur :**
 procédure de mise en concurrence en vue de la constitution d'une société d'économie mixte (sem), ayant pour objet la construction et l'exploitation d'un centre balnéo et d'un hôtel.
- II.1.2) **Type de contrat et lieu d'exécution des travaux :**
 Conception et exécution.
 - Vous avez choisi de publier cet avis au JOUE -
 Lieu principal d'exécution des travaux : jausiers, 04850 Jausiers.
 Code NUTS FR821.
- II.1.3) **Description succincte du contrat de concession :**
 la CCVU entend constituer une société d'économie mixte (sem) et lui confier un contrat portant sur la construction et l'exploitation d'un centre de balnéothérapie et d'un hôtel avec aménagements des abords. La SEM pourrait également avoir pour objet complémentaire la valorisation des parcelles adjacentes ou du surplus de terrain.
 Le présente consultation a pour objet de sélectionner les futurs actionnaires privés de la SEM, lesquels se verront confier une part significative de la mission de la SEM à savoir la construction d'un complexe balnéo-ludique de 3500m² et d'une résidence hôtelière/de tourisme de 3 800m² d'un standing 3 ou 4 étoiles, et la gestion de ces ouvrages.
 La future SEM comportera 7 actionnaires minimum dont 2 actionnaires publics (CCVU et Commune de Jausiers) et 5 actionnaires privés minimum (un ou plusieurs constructeurs, un gestionnaire de centre de tourisme/loisirs, un gestionnaire hôtelier et un ou plusieurs organisme(s) de crédit, le cas échéant).
 La CCVU et la Commune de JAUSIERS feront un apport en nature au capital de la SEM représentant environ 2 243 420 euros (soit 51% à 55% du capital), les actionnaires privés devront apporter au capital entre 1 835 525 euros / 2 155 442 euros (45% à 49% du capital).
- II.1.4) **Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :**
 45210000 - FG23, 92330000, 55110000.
- II.2) **QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ**
- II.2.1) **Quantité ou étendue globale :**
 - travaux compris entre 10 et 15 millions d'euros (H.T).
 - participation à 1 SEM.
- II.2.2) **Pourcentage minimal des travaux devant être attribués à des tiers :**

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

- III.1) **CONDITIONS DE PARTICIPATION**
- III.1.1) **Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :**
 Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : une lettre de candidature (imprimé Dc1 ou équivalent), signée par chaque membre du groupement ou par le mandataire dûment habilité qui devra justifier des habilitations nécessaires au stade des candidatures et des offres.
 Pour chacun des membres du groupement :
 - documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat;

- justificatif de moins de 3 mois de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (extrait K bis) ou récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises. Les candidats étrangers devront produire des documents similaires ;
- certificat délivré par les administrations et organismes compétents justifiant que le candidat est à jour de ses obligations fiscales et sociales;
- déclaration sur l'honneur datée et signée ;
- le candidat est à jour de ses obligations sociales et fiscales pour les impôts, taxes et cotisations sociales pour lesquels la délivrance d'un certificat n'est pas prévu ;
- le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire;
- le candidat a souscrit à la déclaration visée à l'article L.5212-5 du Code du travail ou qu'il a versé la contribution visée à l'article L.5212-9 de ce même code pour les personnes assujetties (article L.5212-1 du code du travail) à l'obligation définie aux articles L.5212-2, L.5212-3 L.5212-4 du code du travail (obligation d'employer des travailleurs handicapés ou en difficulté)
- le candidat ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de concourir au titre des cas énumérés par l'article 8 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée ;
- le candidat n'est pas en situation de liquidation ou de redressement judiciaire, ou si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

III.1.2) Capacité économique et financière :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : cf. Article 5.b des Conditions de la consultation.

III.1.3) Capacité technique :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : cf. Article 5.c des Conditions de la consultation.

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) CRITÈRES D'ATTRIBUTION :

la CCVU procédera à l'analyse des propositions remises par les candidats et désignera les futurs actionnaires par une décision motivée, en prenant en compte les critères suivants et sans ordre d'importance hiérarchique :

- La pertinence économique de l'offre (capital souscrit et apporté, business plan, montant du ou des loyers) ;
- La capacité technique des candidats ;
- Les caractéristiques de l'offre au regard des prestations spécifiques à fournir, à savoir la construction et l'exploitation d'un centre de balnéothérapie et d'un hôtel ;
- Les garanties financières.

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :

IV.2.2) Date limite de présentation des candidatures :

31 mars 2014 - 17:00

IV.2.3) Langue(s) pouvant être utilisée(s) pour les candidatures :

Langue(s) officielle(s) de l'UE : français.

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.1) INFORMATION SUR LES FONDS DE L'UNION EUROPÉENNE :

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.

VI.2) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Le dossier de la consultation comprend les conditions de la consultation et un cahier des charges. Ces documents sont directement téléchargeables sur la plateforme du Boamp.fr .

Ces documents peuvent être adressés aux candidats sur support informatique sur simple demande à la CCVU par courrier ou par télécopie, ou sur support " papier " dans un délai de 5 jours ouvrables.

Si les documents fournis par un candidat ne sont pas rédigés en langue française, ces documents devront être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Si pour une raison justifiée, un candidat n'est pas en mesure de fournir les références et documents demandés, il est admis à prouver sa capacité économique, financière et technique par tout moyen approprié. A ce titre, les sociétés en cours de constitution ou nouvellement créées produiront tous les éléments dont elles disposent pour justifier de leur capacité technique, financière et économique.

Les candidats à la présente consultation doivent obligatoirement soumissionner sous forme de groupement comportant au moins cinq membres et toutes les compétences requises pour la mission de la SEM (dont un ou plusieurs constructeurs, un gestionnaire de centre de tourisme et plus particulièrement de centre de balnéothérapie ; un gestionnaire hôtelier ; un ou plusieurs organisme(s) de crédit, étant précisé que la présence d'un organisme de crédit dans le groupement candidat n'est pas obligatoire), un même candidat ne peut être membre de plusieurs groupements. L'un des membres du groupement devra être désigné comme mandataire du groupement. Si le mandataire du groupement est habilité à signer la candidature et l'offre au nom et pour le compte des membres du groupement il devra justifier des habilitations nécessaires données à cette fin par chacun des membres du groupement.

La CCVU engagera des négociations avec un ou plusieurs candidats.

Le délai de validité des offres est fixé à 240 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Les offres peuvent être adressées à la CCVU en version papier ou être déposées par voie dématérialisée sur le site boamp.fr .

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 6 février 2014.

VI.3) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.3.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Marseille, 22, 24 rue Bressard, F-13006 Marseille. Tél. (+33) 4 91 13 48 13. Fax (+33) 4 91 81 13 87.

VI.3.2) Introduction des recours :

Précisions concernant les délais d'introduction des recours : - Référé précontractuel du lancement de la procédure jusqu'à la signature du contrat (art. L. 551-1 et suivants du cja).

- référé contractuel (art. L. 551-13 et suivants du cja) au plus tard le 31^{ème} jour suivant la date de publication de l'avis d'attribution.

- recours en contestation de validité du contrat (recours " Tropic " tel que prévu par la jurisprudence du Conseil d'état du 16 juillet 2007) dans les deux mois suivant l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

VI.3.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours :

VI.4) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS :

6 février 2014.

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun

Éléments de facturation :

Numéro de bon de commande d'insertion au BOAMP : 14 20600

Libellé de la facture : Clé de Cnes "vallée de l'Ubaye" Maison de la Vallée 4, avenue des 3 Frères Arnaud, F-04400 Barcelonnette.

Siret : 24040037400015

Classe de profil : Groupement de collectivités

Délai de mise en ligne :

Date jusqu'à laquelle cette annonce doit être disponible sur le site de consultation <http://www.boamp.fr> : 31 mars 2014.

Classification des produits :

- Travaux de construction
- Services fournis principalement aux entreprises